



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

INTEGRATION DES BIENS DE L'AGENCE
MUNICIPALE DE MEDIATION DANS LE
BUDGET PRINCIPAL : AMORTISSEMENTS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION D20090364

DIRECTION DES FINANCES

**INTEGRATION DES BIENS DE L'AGENCE MUNICIPALE DE
MEDIATION DANS LE BUDGET PRINCIPAL : AMORTISSEMENTS**

Madame Pilar BAUDIN Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 8 décembre 2008, le Conseil municipal a décidé la fin de l'exploitation de l'Agence Municipale de Médiation en régie avec autonomie financière et la reprise de l'actif au budget principal.

Certains biens de l'ex Agence Municipale de Médiation, dont la liste est jointe en annexe, sont en cours d'amortissement. Toutefois, la notion de biens de faible valeur n'était pas appliquée au budget de l'AMM. Comme le permet l'instruction comptable M14 et suite à l'intégration de l'actif au budget principal, il est proposé de finir d'amortir sur un an les biens dont la valeur unitaire d'achat est inférieure à 762,25 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Amortir sur un an les biens de l'ex AMM dont la valeur d'achat est inférieure à 762,25 € pour un montant total de 4 037,52 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN